



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

## PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE

### MEMBRE D'UN CONSEIL RÉGIONAL

---

#### **Objectif**

Le profil de compétence et d'expérience est un guide pour informer un candidat des compétences et de l'expérience qu'il faut avoir ou tendre à acquérir pour siéger à un CR de l'Association. Il ne s'agit pas d'exigences pour accéder à un poste au CR, mais plutôt de compétences à acquérir. L'Association offre la formation et le soutien nécessaires aux nouveaux membres d'un CR pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

#### **Compétences recherchées**

Les compétences réfèrent à des habiletés, à un savoir-être et à un savoir-faire que devrait détenir un membre d'un CR pour exercer le rôle et les responsabilités qui lui sont confiés.

#### *Collaboration et esprit d'équipe*

Le membre du CR a une approche collaborative avec ses collègues et sait reconnaître l'apport de chacun dans les échanges et les travaux à mener à terme. Il interagit facilement avec les autres, établit de bonnes relations et des liens de confiance. Il est réceptif aux différents points de vue et soutient la réflexion du groupe par son ouverture. Il facilite la recherche de consensus et maintient une attitude de collaboration dans les situations plus difficiles ou tendues.

#### *Respect*

Il est respectueux et courtois dans ses échanges au sein du CR ainsi que dans ses relations avec les partenaires et les membres. Il utilise judicieusement l'information qui lui est transmise et fait preuve de discrétion lorsque la situation l'exige.

*Respect  
(suite)*

À titre de membre du CR, il est conscient qu'il représente l'Association dans les activités auxquelles il participe. Il connaît le code d'éthique et de déontologie, les règlements généraux et les politiques administratives et aligne sa conduite sur les valeurs énoncées dans le code et dans ces divers documents.

*Motivation*

À titre de membre d'un CR, la personne manifeste un intérêt élevé à servir la mission de l'Association et assume ses responsabilités avec rigueur et professionnalisme. Il investit le temps et l'énergie nécessaires à l'exercice de son rôle. Par ses connaissances et son expertise, il contribue activement à l'avancement des travaux lors pendant et après les réunions du CR. Il démontre de la curiosité et de l'intérêt à se tenir à jour. Il respecte la confidentialité des échanges lors des réunions et adopte une conduite conforme aux valeurs prônées par l'Association.

*Esprit de décision*

Il participe aux discussions au sein du CR, propose des solutions pratiques et contribue aux conclusions à la fin des échanges. Il demeure solidaire des décisions prises au CR, même en cas de désaccord. Lors des réunions, il fait preuve de discernement et d'un jugement éclairé. Il traite avec objectivité ses collaborateurs et les situations qui se présentent. Il est réceptif aux différents points de vue, s'adapte aux situations changeantes et sait se rallier à la majorité lorsque nécessaire.

**Responsabilités**

En conformité avec la mission, les valeurs, les orientations et les intérêts de l'Association, le membre du CR assume les responsabilités suivantes :

- assister aux réunions du CR et aviser de ses absences, le cas échéant ;
- partager les tâches à accomplir avec les autres membres du CR ;

## **Responsabilités**

### **(suite)**

- participer activement à la préparation et à l'exécution des tâches lors des activités de l'Association ;
- collaborer étroitement au bon fonctionnement du CR ;
- soutenir les autres membres du CR et les bénévoles dans leurs tâches ;
- participer à des comités de travail ;
- prendre en charge des dossiers ;
- participer à l'élaboration du plan d'action annuel ;
- participer à la préparation du budget et au suivi des états financiers ;
- s'assurer du respect du code d'éthique et de déontologie, des règlements généraux, des politiques administratives et des procédures de l'Association ;
- apporter son appui dans la préparation et le déroulement des activités régionales ;
- à l'occasion, représenter l'Association lors d'événements publics ;
- acquérir les compétences liées au poste occupé dans le CR ;
- faire preuve d'initiative, de leadership, d'entraide et de dévouement envers l'Association ;
- lorsqu'élu à un poste au sein du comité exécutif régional (CER), assurer le rôle et les responsabilités liés au poste ;
- être un exemple et un fier représentant de l'Association.

---

#### **Note**

L'utilisation du masculin est seulement dans le but d'alléger le texte. Le masculin inclut le féminin.